

Pourquoi des algues apparaissent-elles sur le béton apparent ou les plaques en fibres-ciment (Eternit)

Le béton neuf est, au départ, très alcalin et donc peu sensible au développement d'algues.

Cependant, avec le temps, le béton se neutralise (carbonatation), ce qui augmente sa capacité d'absorption d'eau.

L'humidité qui s'accumule ainsi dans le matériau crée un environnement idéal pour l'installation de micro-organismes, responsables de la formation d'algues.

Pour assurer une protection durable contre les **algues**, les **efflorescences salines** et la **corrosion des armatures**, nous recommandons notre **protection permanente Algenmann**, à base de **silicium et de verre liquide**.

Nous proposons également un **traitement désinfectant temporaire**, qui, bien que non permanent, donne aussi d'excellents résultats selon notre expérience.

Nous nettoyons en quatre phases

1. Prétraitement

Les surfaces de façade encrassées sont pulvérisées avec notre nettoyant spécialement développé.

Un effet nettoyant visible apparaît déjà après un court laps de temps.

2. Rinçage doux

Après le temps d'action, les salissures dissoutes sont rincées en douceur.

Grâce aux buses à jet large, le nettoyage s'effectue en toute délicatesse pour votre façade. La bonne combinaison entre la pression de l'eau, la distance et la taille des buses garantit un résultat optimal. L'eau utilisée est ensuite recueillie, traitée et réutilisée. (Concept en annexe)

3. Traitement de finition avec la protection permanente Algenmann

Pour protéger durablement le support contre les contaminations microbiennes, nous appliquons notre **solution permanente Algenmann** transparente à base de **silicium**.

Ce produit se lie au matériau, pénètre en profondeur dans les pores et assure une **protection durable contre les algues et les champignons**.

4. Nettoyage des vitres

Afin que vos fenêtres retrouvent également tout leur éclat, elles sont nettoyées immédiatement après le nettoyage de la façade à l'aide de nos **brosses spéciales** et d'eau osmosée fraîchement traitée.

Nos produits

Nettoyant

Notre nettoyant est à base de **hypochlorite de sodium (sel)**, une substance également utilisée dans les cabinets dentaires et les piscines. Ce produit ne nécessite **aucun numéro d'autorisation** et **n'a pas besoin d'être déclaré comme biocide**.

Les biocides sont soumis à une procédure d'homologation spécifique, complexe et coûteuse. La question des biocides est délicate, car il n'est pas toujours évident de déterminer ce qui doit être déclaré comme biocide ou non. Tout dépend du bon choix des mots.

Par exemple

l'alcool.

Si vous vendez une bouteille d'alcool fort comme eau-de-vie et que vous la déclarez comme telle, c'est une **boisson spiritueuse**.

Mais comme elle contient beaucoup d'alcool, elle agit aussi très bien comme **désinfectant**.

Si vous décidez de la commercialiser comme **désinfectant**, elle doit alors être déclarée comme **biocide**, bien qu'il s'agisse exactement du même produit. C'est pourquoi **notre nettoyant n'a pas besoin d'être déclaré comme biocide**.



Protection permanente Algenmann / Protection béton Algenmann :

Ce produit est **écologique** et basé sur des **agents d'imprégnation au silicium**. Des composants spéciaux hydrofuges et oléofuges empêchent la pénétration d'huiles, de graisses ou de boissons renversées.

Les pores du matériau restent ouverts : il n'y a **pas de formation de film** et l'aspect naturel du support est préservé.

Aucun **assombrissement** n'apparaît.

Attention

Les surfaces traitées avec la **protection béton Algenmann ne peuvent plus être peintes**.